



Charte de la bientraitance



SACHANT QUE la maltraitance engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement la qualité de vie des aînés et des adultes en situation de vulnérabilité;

SACHANT QUE les personnes qui œuvrent auprès d’eux ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

LA PRÉSENTE CHARTE PROPOSE D’ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS POUR GUIDER LES ACTIONS DE BIENTRAITANCE:

- Engageons-nous à offrir un environnement de bientraitance;
- Écoutons, tout en favorisant l’expression des besoins et des souhaits de chacun;
- Considérons les besoins évolutifs de la personne et réajustons nos pratiques;
- Accueillons les personnes de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Communiquons de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Impliquons la personne dans la planification et le suivi des interventions qui la concerne;
- Soutenons les personnes dans leurs démarches par la diffusion d’informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d’agir;
- Favorisons l’inclusion des notions de prévention et de repérage dans nos initiatives pour contrer la maltraitance;
- Offrons des services et des activités qui favorisent l’inclusion et la participation sociales de chacun;
- Travaillons en partenariat afin d’offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance.

J’ai, _____ pris connaissance de la Charte de la bientraitance et adhère à ses principes afin d’assurer une culture de bientraitance.

Signé à _____ le _____

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Inspiré des Chartes de la bientraitance de la MRC Rivière-du-Nord et Nord de Mirabel, et de la MRC des Pays-d'en-Haut. Source des images : iStock

